



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr

Site : aubeterresurdronne.com



**LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 20 FEVRIER 2024**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
007/2024	Approbation des comptes de gestion 2023 (Budget principal de la Commune, Budgets annexes « Base de Loisirs », « Assainissement », « Bâtiment Accueil Touristique » et « C.C.A.S » dressée par Monsieur François PEZE, Trésorier Receveur	Approuvé
008/2024	Approbation des comptes administratifs 2023 (Budget principal de la Commune, Budgets annexes « Base de Loisirs », « Assainissement », « Bâtiment Accueil Touristique » et « C.C.A.S »	Approuvé
009/2024	Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget principal de la commune.	Approuvé
010/2024	Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget annexe "Base de Loisirs".	Approuvé
011/2024	Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2022 – Budget annexe "Assainissement".	Approuvé
012/2024	Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique".	Approuvé
013/2024	Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget annexe "C.C.A.S".	Approuvé
014/2024	Subventions de fonctionnement 2023 attribuées aux associations.	Approuvé
015/2024	Projet d'acquisition de l'ancien centre de découverte et de son logement de fonction situés rue Moignard	Approuvé
016/2024	Création emplois non permanents à temps non complet pour accroissement d'activité au service public local « Église Monolithe » du 01/04/2023 au 31/10/2023	Approuvé

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Premier Adjoint M. Daniel POUPEAU
---	---

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 22 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 février 2024 : Site : aubeterresurdronne.com

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 22/02/2024

Le Maire,
Charles AUDOIN.




EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2023 (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S.") dressés par Monsieur François PEZE, Trésorier Receveur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S.") dressés par le Trésorier Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S."), pour l'exercice 2023, par le Trésorier Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/02/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024
- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN



COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2023 : Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S."

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-14 et L. 2121-31, le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. Toutefois lors de cette séance, Monsieur le Maire a assisté au débat mais s'est retiré au moment du vote.

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Madame Maryse METAYER,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2023 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Budget principal de la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 240 170,00 €	641 955,85 €	1 087 732,71 €	347 219,20 €	86 309,00 €
Recettes	1 273 323,00 €	856 642,02 €	1 087 732,71 €	437 213,13 €	7 895,00 €
Résultat de clôture		214 686,17 €		89 993,93 €	19 455,63 €
Résultat antérieur reporté		588 104,25 €		7 875,70 €	
Résultat définitif		802 790,42 €		97 869,63 €	

Budget annexe "Base de Loisirs" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	181 046,33 €	118 262,15 €	98 864,67 €	74 252,97 €	0,00 €
Recettes	181 046,33 €	155 197,80 €	98 864,67 €	43 194,70 €	0,00 €
Résultat de clôture		36 935,65 €		-31 058,27 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		35 837,52 €		18 337,52 €	
Résultat définitif		72 773,17 €		-12 700,43 €	

Budget annexe "Assainissement"

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	129 000,00 €	75 932,42 €	51 000,00 €	25 985,38 €	0,00 €
Recettes	174 801,00 €	76 238,74 €	51 000,00 €	35 177,04 €	0,00 €
Résultat de clôture		306,32 €		9 191,66 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		104 310,58 €		-1 867,04 €	
Résultat définitif		104 616,90 €		7 324,62 €	

Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	6 613,00 €	16,20 €			
Recettes	6 613,00 €	2 824,42 €			
Résultat de clôture		2 808,22 €			
Résultat antérieur reporté		3 862,33 €			
Résultat définitif		6 670,55 €			

Budget annexe "C.C.A.S." :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	5 560,00 €	57,00 €			
Recettes	5 560,00 €	2 878,66 €			
Résultat de clôture		2 821,66 €			
Résultat antérieur reporté		2 681,34 €			
Résultat définitif		5 503,00 €			

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024
- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 22/02/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget principal de la commune.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2023 (Budget principal de la Commune) fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **802 790,42 euros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 214 686,17 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 588 104,25 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 802 790,42 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 97 869,63 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	+ 19 455,63 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	0,00 €
AFFECTATION = C et (G + H)	802 790,42 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	802 790,42 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024

- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/02/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget annexe "Base de Loisirs".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2023 (Budget annexe "Base de Loisirs") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **60 072,74 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 36 935,65 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 35 837,22 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 72 773,17 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	- 12 700,43 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	-12 700,43 €
AFFECTATION = C et (G + H)	72 773,17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	12 700,43 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	60 072,74 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024

- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/02/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2023 – Budget annexe "Assainissement".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2023 (Budget annexe "Assainissement") fait apparaître :

- un excédent global d'exploitation de **104 616,90 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice [précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)]	+ 306,32 €
Dont B – Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
C - Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 104 310,58 €
D - Résultat à affecter : A + C (hors restes à réaliser) (1) (Si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 104 616,90 €
E - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	+ 7324,62 €
R 001 (si excédent)	
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Déficit de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement : G = (E + F)	0,00 €
AFFECTATION (2) = D	104 616,90 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement [(au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du (1)]	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00 €	104 616,90 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (3)	

AR Prefecture

016-211600200-20240220-D_011_2024-DE
Reçu le 22/02/2024

- (1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
- (3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024

- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/02/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2023 (Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **6 670,55 €uros**,
- Le Conseil municipal,
- À l'unanimité,
- DÉCIDE** d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 2 808,22 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 862,33 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 6 670,55 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	0,00 €
AFFECTATION = C et (G + H)	6 670,55 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	6 670,55 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024
- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 22/02/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget annexe "C.C.A.S.".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2023 (Budget annexe "C.C.A.S.") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **2 681,34 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 2 821,26 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 2 681,34 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 5 503,00 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	
AFFECTATION = C et (G + H)	5 503,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	5 503,00 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024

- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/02/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Subventions de fonctionnement 2024 attribuées aux associations.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024, présentés par les associations.

La proposition d'attribution est la suivante :

C/65748 - Subventions	
A.D.M.R.	200.00 €
AFMTéléthon	50.00 €
Amic. des donneurs de sang Chalais Aubeterre	80.00 €
Anciens combattants FOPAC	100.00 €
ANIM'AUBETERRE	2 500.00 €
ANIM'AUBETERRE "Ascension de l'Art"	3 500.00 €
Association ALBATERRA (Aubeterre)	850.00 €
Charente Nature	50.00 €
Club nautique	800.00 €
Association COOPÉRATION	850.00 €
Croix-Rouge Tude et Dronne	100.00 €
Football club	1 500.00 €
Gym. Volontaire	200.00 €
La Carpe Aubeterrienne	400.00 €
Les restaurants du cœur	350.00 €
Tennis club	700.00 €
Tennis club (tournoi août de chaque année)	500.00 €
Université Populaire du Pays Sud Charente	100.00 €
Ass. Étoile des Minimes	300.00 €
Ass. Mémoire Fruitière des Charentes	150.00 €
Banque Alimentaire Charente	110.00 €
Association la maison des marionnettes et du Petit théâtre	850.00 €
Association des parents élèves école Aubeterre / Saint Romain	100.00 €
Un hôpital pour les enfants du CHU Poitiers	50.00 €
Mobilité Ouest Sud Charente	100.00 €
Association socioculturel ENVOL	400.00 €
Ass. Don d'Organes "France ADOT 16"	50.00 €
Divers (prendre délibération pour affectation)	1 000.00 €
TOTAL	15 940.00 €

AR Prefecture

016-211600200-20240220-D_014_2024-DE
Reçu le 22/02/2024

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Messieurs Jean-Paul LAFRAIS et Xavier MAFFRE ne prennent pas part au vote,
À l'unanimité des votants restants,

DÉCIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme globale de
14 940,00 euros, comme indiqué ci-dessus avec une réserve complémentaire de 1 000,00 euros qui sera
attribuée par délibération en cas de nouvelles demandes,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2024 de la
commune,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024

- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/02/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Projet d'acquisition l'ancien centre de Découverte et de son logement de fonction situés rue Moignard

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il s'est entretenu avec Monsieur Philippe BOUTY, Président du Conseil Départemental de la Charente, le 22 janvier 2024.

Lors de cet entretien Monsieur Philippe BOUTY lui a indiqué que le Département envisage toujours la cession de l'ancien centre de découverte et de son logement de fonction situés au numéro 37 et 39 de la rue Moignard.

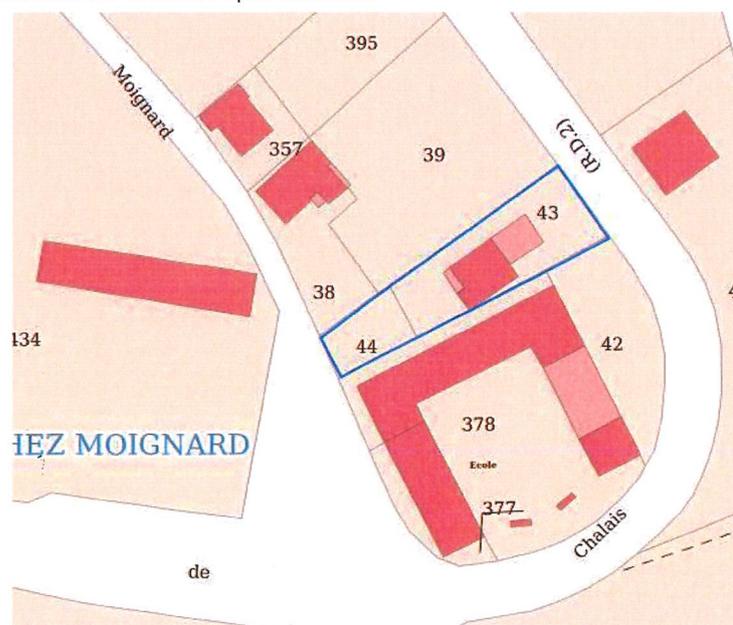
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bâtiment de l'ancien centre de Découverte d'une superficie de 18 a 90ca était un bâtiment communal vendu au Département de la Charente pour 1 franc symbolique par la commune pour y créer des classes vertes. Acte de vente publié et enregistré le 25 janvier 1984.

En 1986, le Département de la Charente a financé la construction d'un logement de fonction pour loger son directeur et sa famille.

Monsieur Philippe BOUTY Président du Conseil Départemental de la Charente, renouvelle sa proposition faite par courrier le 19 octobre 2021, de vendre à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne :

- le bâtiment affecté au centre de découverte à l'euro symbolique,
- et le logement de fonction à 69 300,00€ évalué par le service du domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente.

Monsieur le Maire demande un accord de principe pour négocier l'achat de l'immeuble correspondant au logement de fonction parcelle cadastrée A 44 et A 43, situé au 37 rue Moignard, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.



AR Prefecture

016-211600200-20240220-D_015_2024-DE
Reçu le 22/02/2024

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE à Monsieur le Maire à négocier l'achat de l'immeuble, situé 37 rue Moignard.

DEMANDE à Monsieur le Maire de proposer à Monsieur Philippe BOUTY, Président du Conseil Départemental de la Charente, un prix d'achat du logement de fonction à hauteur de 60 000,00 euros, comme indiqué sur le plan.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024
- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 22/02/2024.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU

Le Maire,
Charles AUDOIN



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/02/2024

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : : *Création d'emplois non permanents à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité au service public local "Église monolithe " du 30/03/2024 au 31/08/2024*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service public local "Église monolithe" en raison du nombre croissant des visiteurs, à savoir :

- Accueil physique et téléphonique du public,
- Encaissement des recettes (droits d'entrées à l'église souterraine Saint-Jean, vente des brochures, médailles, affiches, magnets et carreaux en grès),
- Assurer le commentaire et la découverte de l'édifice,
- Participation à l'animation du monument.

Monsieur le Maire propose :

Nombre d'emplois non permanent	Grade	Nature de la fonction	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint territorial du patrimoine	Agent d'accueil du public	24 heures 00

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,

DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel au service public local "Église monolithe" pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 30 mars 2024 au 31 août 2024 inclus.

PRÉCISE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, correspondant au 1er échelon de l'échelle C1 du grade d'Adjoint territorial du Patrimoine, au prorata du temps travaillé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget primitif 2024 de la commune.

AR Prefecture

016-211600200-20240220-D_016_2024-DE
Reçu le 22/02/2024

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 22/02/2024

- Publié et/ou Notifié le : 22/02/2024

Le Maire,



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/02/2024.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/02/2024.

Signature du secrétaire de séance,
Daniel POUPEAU



Le Maire,
Charles AUDOIN

